



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine

Question écrite n° 89389

Texte de la question

À partir d'un travail sur la souris, des chercheurs américains sont parvenus dernièrement à inhiber la croissance puis à diminuer le volume de gliomes. Ces tumeurs cérébrales représentent une cause majeure de décès par cancer chez les vingt-trente-neuf ans. L'espoir porte le nom de code L 2G7. Il s'agit d'un nouvel anticorps monoclonal, testé avec succès par une équipe du Kennedy Krieger Institute à Baltimore (États-Unis). Chez la souris, les auteurs ont en effet observé un allongement considérable de la survie des animaux traités. Tous ont survécu au-delà du 70e jour après le début du traitement. Huit sur dix étaient encore vivantes quatre-vingt-dix jours après, alors que dans le groupe « contrôle », l'espérance de vie n'a pas dépassé quarante et un jours. L'anticorps monoclonal est en effet parvenu à inhiber la prolifération des microvaisseaux sanguins nécessaires à la croissance tumorale. D'après les chercheurs américains son efficacité pourrait être testée chez l'homme dès 2007. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche s'il entend veiller à ce que la France puisse s'associer à ces travaux dans le but de donner des perspectives de développement supplémentaires à la recherche française contre les tumeurs cérébrales, affections cancéreuses notoirement reconnues pour être parmi les plus délicates à traiter et à éradiquer.

Texte de la réponse

Des résultats récents obtenus par l'institut Kennedy-Krieger sur certaines formes de tumeurs cérébrales, appelées gliomes, sont porteurs d'espoir en matière de lutte contre les tumeurs cérébrales. En utilisant un anticorps monoclonal, baptisé L2G7, les chercheurs ont ainsi pu observer, chez l'animal, un arrêt de la progression tumorale et une réduction du volume de certains types de gliome. Cependant, l'utilisation d'anticorps monoclonaux à des fins thérapeutiques chez l'homme pose encore de nombreux problèmes, plusieurs essais cliniques ayant démontré l'apparition d'effets secondaires, mortels pour certains, qui n'ont pu être expliqués. Comme l'atteste une analyse critique parue dans la revue Science en mars 2006, une recherche approfondie sur les anticorps monoclonaux est nécessaire avant que puisse être envisagée leur utilisation clinique. Plusieurs équipes françaises travaillent sur les tumeurs cérébrales, tant au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) qu'à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), dans la perspective de développer des méthodes de diagnostic précoce. Il s'agit en particulier des centres d'imagerie de détection précoce des tumeurs, du centre Cycéron de Caen, de l'unité INSERM n° 594 de Grenoble et des centres de lutte contre le cancer de Clermont-Ferrand et de Nancy. Par ailleurs, le gliome, l'oligodendroplome et le neuroblastome font l'objet d'études fondamentales dans l'unité INSERM n° 711 et l'UMR. 7091 du CNRS à l'hôpital La Pitié-Salpêtrière à Paris, dans l'unité INSERM U 433 à Lyon, ainsi que dans l'unité INSERMU 575 à Strasbourg. Tous ces travaux démontrent que la recherche française est très active dans ce domaine, avec une contribution de l'ensemble des organismes et établissements de recherche et que des financements incitatifs conséquents sont alloués sur projets par l'Agence nationale de la recherche et l'Institut national du cancer. C'est également un domaine de recherche très compétitif, dans lequel des projets de haut niveau ne peuvent se concevoir qu'au travers de collaborations internationales dans lesquelles nos équipes sont présentes et

parfaitement représentées. S'agissant des essais thérapeutiques, il est également important de souligner que ces investigations doivent s'inscrire dans le cadre législatif, qui garantit le respect des valeurs éthiques de la recherche française.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89389

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2961

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6241